

Rôles et responsabilités du Programme de soutien en cas de congé de maladie

Veillez consulter les rôles et responsabilités qui guideront les participants tout au long de la période de congé de maladie, si vous choisissez de participer au Programme de soutien en cas de congé de maladie d'ASEBP.



- Participer activement à votre rétablissement et à votre plan de traitement.
 - Fournir des informations et des mises à jour en temps opportun. Maintenez un contact régulier et respectueux avec votre interlocuteur ASEBP concernant les rendez-vous médicaux à venir, les mises à jour sur votre état de santé et tout changement dans votre aptitude à un retour progressif ou complet au travail.
 - Assister à toutes les évaluations médicales qui pourraient être nécessaires pour obtenir un diagnostic médical et confirmer vos besoins en matière de traitement. ASEBP peut organiser des références médicales en votre nom pour garantir que vos symptômes et préoccupations de santé sont pris en charge pendant votre congé. Ces évaluations sont organisées par ASEBP, et vous serez informé(e) à l'avance si elles sont recommandées pour vous.
 - Rester en contact avec votre employeur. Votre employeur vous informera s'il a des exigences spécifiques pendant votre congé.
 - Participer pleinement à votre retour progressif ou complet au travail et partager régulièrement des mises à jour avec ASEBP sur votre état physique et émotionnel au fur et à mesure que vous reprenez une routine de travail.
- Fournir une notification rapide à ASEBP, afin qu'ASEBP puisse entrer en contact avec vous dès que possible.
 - Se concentrer sur les accommodements sur le lieu de travail, si nécessaire, pour vous aider à reprendre progressivement une routine de travail et à réussir votre retour au travail.
 - Le paiement des prestations de congé de maladie reste à la discrétion et sous la responsabilité de votre employeur.
- Fournir des informations rapides à votre employeur concernant votre aptitude médicale et la date prévue de votre retour au travail.
 - Protéger la confidentialité de vos informations, en informant simplement votre employeur de la durée approximative de votre absence afin qu'il puisse planifier et coordonner les ressources nécessaires pour remplacer le personnel.
 - Gérer votre congé en coordonnant des services de soutien et de retour au travail pour vous aider à retrouver la santé et à réintégrer votre poste.
 - Vous soutenir, vous et votre employeur, dans la planification de la transition, en abordant la planification du retour au travail ou votre transition vers d'autres types de congés (par exemple, invalidité prolongée, congé personnel).



asebp